



Accident de voiture, controle technique non effectué

Par **vivvlavie**, le **04/04/2013** à **11:16**

BonjourrrrrJ'ai eu un accident avec ma voiture, qui n'est pas réparable.rnLe controle technique est dépassé, je pensais que j'avais un délai de 6 mois pour le faire, et en fait, j'ai mal lu ces infos dans le passé...rnLa voiture est de 2004, achetée d'occaz en décembre 2010. rnavec (dernier) controle effectué par le garage.rnrnCôté assurance, je n'ai pas vérifié si elle prenait en charge cet 'oubli' malencontreux...rnrnQu'est ce que je risque?

Par **chaber**, le **04/04/2013** à **11:50**

bonjourrrrrquelle est votre responsabilité dans cet accident?rnrnl'expert peut vérifier si l'accident a été provoqué suite à un point défectueux du contrôle technique. Auquel cas vous risquez des problèmes.

Par **vivvlavie**, le **04/04/2013** à **12:10**

responsable à 100%, seule sur la route à ce moment-là.rnrnde quels problèmes puis je risquer?

Par **chaber**, le **04/04/2013** à **14:17**

bonjourrrnsi vous êtes assuré en dommages, il y aura expertise.rnrnl'expert s'apercevra que le contrôle technique n'a pas été effectué à la date prescrite.rnrnS'il votre accident est dû à une défaillance d'un des points de ce contrôle, l'assureur pourra considérer qu'il y a aggravation du risque non déclaré et ne pas vous indemniser (ou partiellement)

Par **vivvlavie**, le **04/04/2013 à 14:22**

ok...rnTant pis, j'assume, c'est dû à une incompréhension du texte de ma part...rnrnça me servira de leçon.rnrnRisquerais je une amende quelconque?rnrnMerci pour la réponse.

Par **chaber**, le **04/04/2013 à 15:16**

amende nonrnLaissez l'expert décider et vous verrez en fonction du rapport

Par **vivvlavie**, le **04/04/2013 à 16:12**

merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **04/04/2013 à 16:15**

[citation]Le controle technique est dépassé, je pensais que j'avais un délai de 6 mois pour le faire, et en fait, j'ai mal lu ces infos dans le passé... [/citation]rnBonjour,rnPourquoi pensiez-vous avoir un délai de 6 mois pour faire votre contrôle technique ?

Par **vivvlavie**, le **04/04/2013 à 16:24**

à cause de ceci :rnrn'Les voitures particulières de plus de 4 ans sont soumises au contrôle technique qui sera renouvelé obligatoirement tous les 2 ans. Le contrôle doit être effectué dans les 6 mois qui précèdent le 4ème anniversaire de la date de 1ère mise en circulation du véhicule (...)'rnrnsource : <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/permis-et-code-de-la-route/controle-technique-obligatoire-obligations-et-amendes>rnrnJe l'avais acheté d'occz en 2010...

Par **moisse**, le **04/04/2013 à 16:33**

bonjourrnJe crains une confusion suite à une mauvaise lecture.rnLe délai que vous indiquez est relatif au premier contrôle technique de la voiture au bout des 4 premières années.rnLe

véhicule ayant été immatriculé en 2004, ce premier contrôle est survenu en 2008.
Autre contrôle à l'occasion de l'achat par les soins du vendeur, ou à la date anniversaire qui tombe la même année en 2010.
Puis 2012, puis 2014...

Par **vivv**lavie, le **04/04/2013** à **16:36**

effectivement...
Et j'assume ma grosse bêtise qui aurait me couter bien plus cher...